

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ;  
Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,  
IBARBOURE, KORDIAN

**EXCUSÉS** : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

**POUVOIRS** : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à  
M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. KORDIAN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

## O/J N° 3 – FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : BUDGET PRINCIPAL - CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Vu la délibération n° 12 en date du 26 septembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 et appliquée pour le compte administratif du budget principal de la Régie Autonome - Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel.

Le Compte Administratif 2024 fait apparaître les réalisations suivantes :

---

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Antton CURUTCHARRY



		Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
<b>Prévision budgétaire totale A</b>		<b>7 897 781,00 €</b>	<b>403 520,00 €</b>	<b>8 301 301,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis B	7 530 469,19 €	200 900,69 €	7 731 369,88 €
	Recettes rattachées C	330 731,77 €		330 731,77 €
	<b>Total D</b>	<b>7 861 200,96 €</b>	<b>200 900,69 €</b>	<b>8 062 101,65 €</b>
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis E	7 683 080,82 €	251 097,97 €	7 934 178,79 €
	Dépenses rattachées F	102 293,77 €		102 293,77 €
	<b>Total G</b>	<b>7 785 374,59 €</b>	<b>251 097,97 €</b>	<b>8 036 472,56 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution H (D-G) Excédent (+) Déficit (-)	<b>+ 75 826,37 €</b>	<b>- 50 197,28 €</b>	<b>+ 25 629,09 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	Résultat reporté (2023) I	- 13 767,67 €	+ 202 523,04 €	+ 188 755,37 €
	Résultat au 31/12/2024 J (H+I)	<b>+ 62 058,70 €</b>	<b>+ 152 325,76 €</b>	<b>+ 214 384,46 €</b>
<b>RESTE A REALISER</b>	Recettes engagées non réalisées K			
	Dépenses engagées non mandatées L		8 773,73 €	8 773,73 €
	<b>Solde des restes à réaliser M</b> (K-L) Excédent (+) Déficit (-)		<b>- 8 773,73 €</b>	<b>- 8 773,73 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent (J+M)	<b>+ 62 058,70 €</b>	<b>+ 143 552,03 €</b>	<b>+ 205 610,73 €</b>
	Déficit (J+M)			

Les résultats de l'exercice 2024 (y compris la reprise des résultats de l'exercice précédent) s'élèvent aux montants suivants :

**Exploitation..... + 62 058,70 €**  
**Investissement ..... + 152 325,76 €**

et dégage un solde positif de **214 384,46 €**.

La M57 oblige toutefois à inclure dans l'analyse du résultat d'exercice le montant des restes à réaliser en investissement, soit un solde négatif de **8 773,73 €** pour l'exercice 2024.

Le résultat d'investissement après cumul des restes à réaliser est donc excédentaire de **143 552,03 €**.

Le résultat de clôture (toutes sections) après cumul des restes à réaliser est donc excédentaire de **205 610,73 €**.

Ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipé lors de l'adoption du budget primitif 2025 adopté le 1er avril dernier.

Après discussion sur le Compte Administratif, M. le Président propose d'élire un président qui assurera le vote en son absence.

En application de l'article 2121-14 du code général des collectivités territoriales Monsieur le Président, ordonnateur des comptes objets du présent rapport, se retire de la salle de réunion au moment du vote.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Mme ECHEVERRIA :

- donne acte à M. le Président de la présentation des résultats 2024 ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- décide d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci – avant, et d'acter le report de chacun des résultats section par section.

DONT ACTE